



// SERVICE CIVIQUE



#AssisesFSCF



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

// Rappel

- Créé en 2010
- Pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus (30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Des missions de 6 à 12 mois et de 24h à 35h hebdomadaires
- **Missions ouvertes à tous et pour tous**
- **L'Etat est l'employeur**
- Indemnités versées au jeune par l'Etat (504,98€) ET la structure d'accueil (114,85€)
- Un tuteur est nommé. **Obligation de formation**
- 2 formations obligatoires pour le jeune : PSC1 et Formation civique et citoyenne (FCC)
- Habilitation / Intermédiation
- Bilan nominatif ET bilan annuel
- 100€ d'accompagnement pour la structure habilitée

// Le dispositif à la fédé



- Agrément collectif depuis 2012
- Agrément renouvelé jusqu'en avril 2027
- 58 structures entrent dans l'agrément collectif (dont 12 CR et 28 CD)
- Jeunes volontaires **majeurs, de préférence**
- Des missions de **8 mois maximum** et de préférence **24h hebdomadaires**
- Plus de 1000 missions réalisées depuis 2012, 130 prévues en 2024

// Rappel : les 8 principes fondamentaux

- **Intérêt général** : engagement au service de l'intérêt général
- **Citoyenneté** : ouverture sur le monde, via la mission, l'environnement d'accueil, les formations qu'ils reçoivent
- **Mixité** : rencontrer des personnes et un environnement différents
- **Accessibilité** : la sélection doit se faire sur la base de la motivation et non du profil
- **Complémentarité** : mission complémentaire à celle des salariés, bénévoles ou stagiaires
- **Initiative** : permet de tester de nouveaux projets, de nouvelles méthodes
- **Accompagnement bienveillant** : le service civique est un temps de transmission entre le jeune et les personnes de la structure d'accueil. C'est aussi un temps de réflexion et de maturation du projet d'avenir du volontaire
- **Respect du statut** : le service civique est inscrit dans le code du Service National. C'est un statut encadré fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil.

// Pour dynamiser vos projets

7 thèmes de missions retenus dans notre agrément : solidarité, santé, éducation pour tous, développement durable, mémoire et citoyenneté, culture et loisirs, sport.

Quelques exemples de mission dans le cadre de notre agrément :

- *Envisager des accueils spécifiques ou des activités en lien avec des institutions spécialisées (publics cibles : handicap, personnes âgées, jeunes en situation d'exclusion ou d'échec, ...)*
- *Accompagner l'association dans la découverte et la mise en place de nouvelles activités, de nouvelles formes de pratique*
- *Créer une relation avec les publics exclus de toute forme de pratique (espaces urbains ou ruraux)*
- *Participer à la mise en place de projets solidaires (ex. vacances solidaires, séjours et weekends SoLeader), en lien éventuellement avec la Fédération*
- *Participer à la structuration d'une offre de l'association pour les temps périscolaires*
- *Aider à l'organisation de manifestations, d'évènements sportifs ou culturels*

A cela s'ajoute des fiches de missions prédéfinies concernant : l'histoire et le patrimoine / le sport-santé / le développement durable.

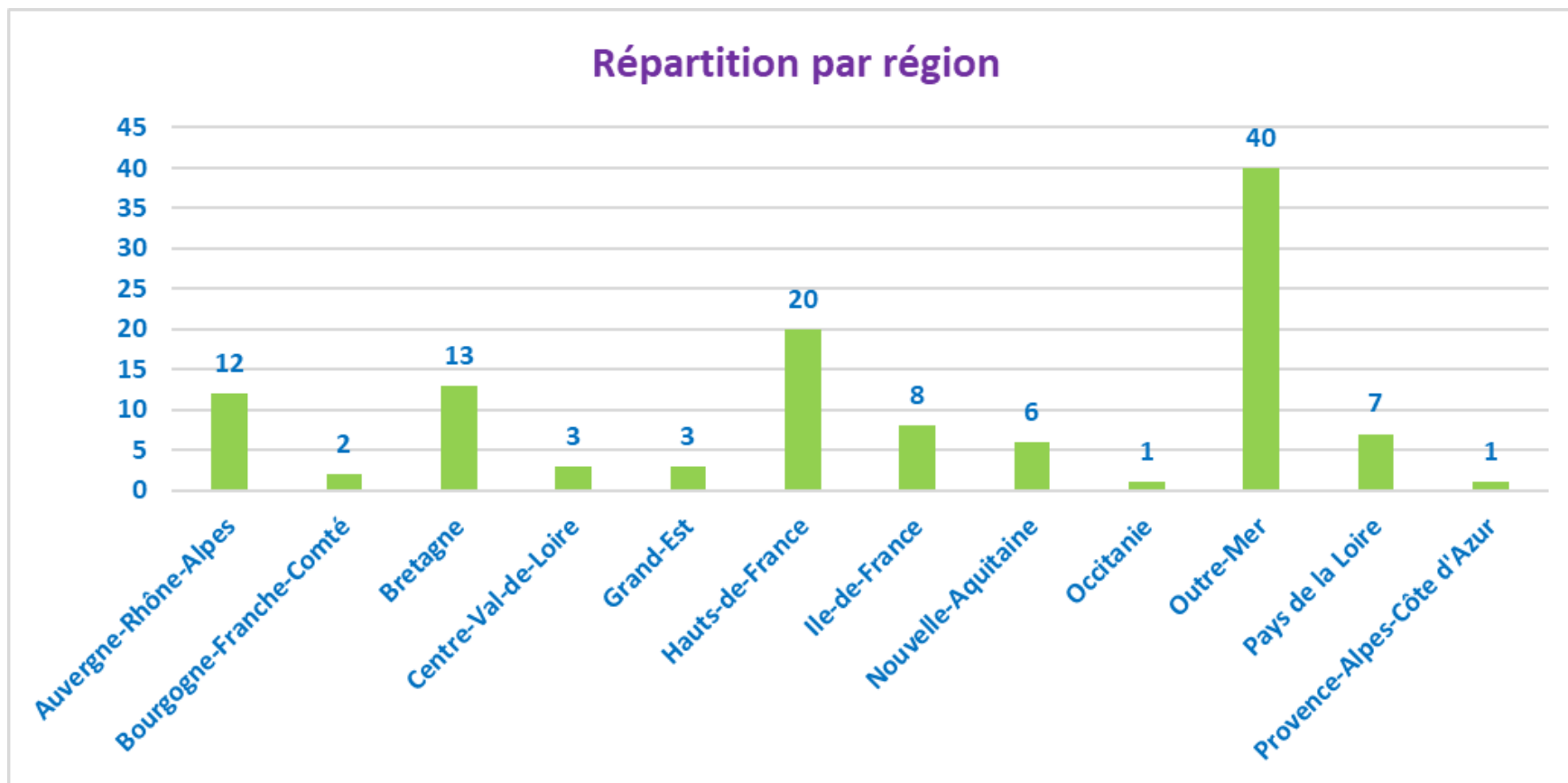


// Quelques données et statistiques

Période couverte : saison 2022-2023

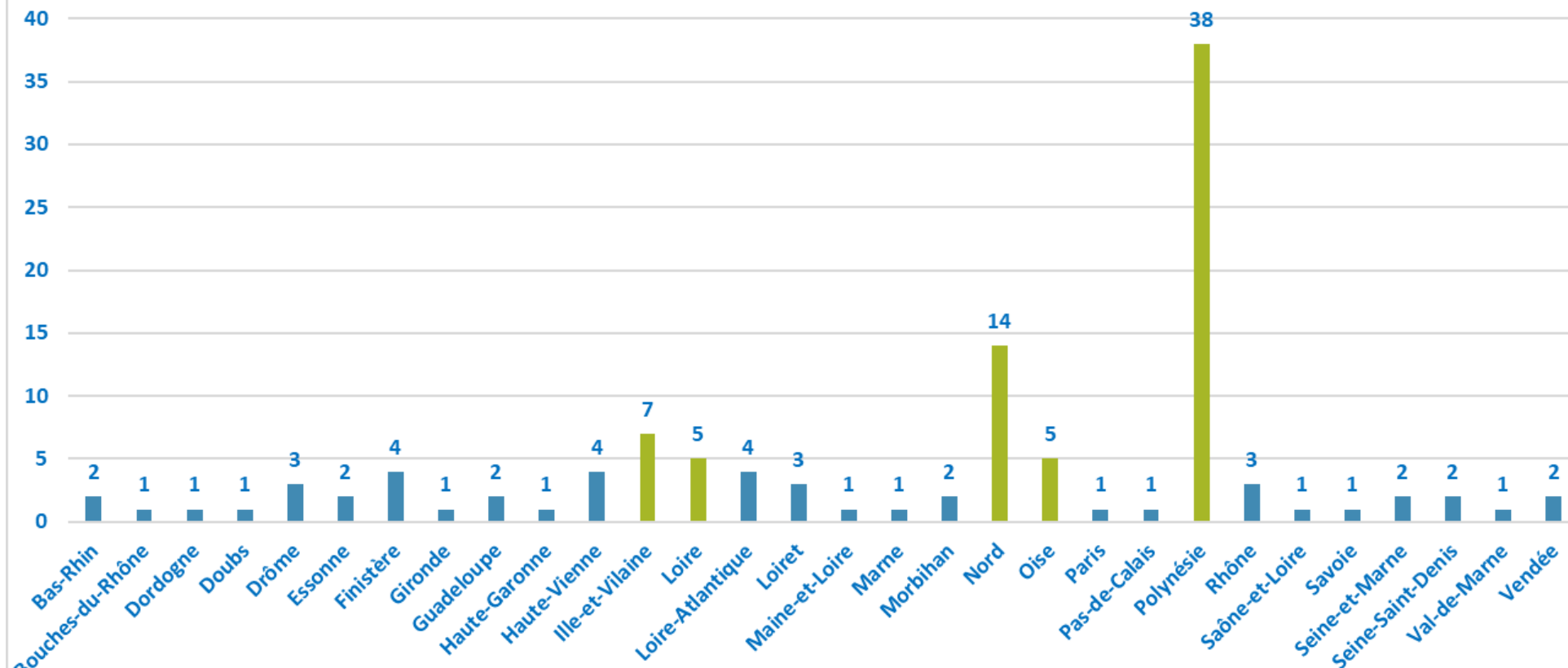
- 116 missions réalisées dont 58 en intermédiation
- Le pic des engagements se situe en septembre et octobre. 65% des missions conclues sur ces 2 mois.
- Profil des tuteurs : répartition équilibrée entre bénévole et salarié
- 53% de bacheliers, 22% inférieur au bac et 25% supérieur au bac
- 1 contrat sur 2 a été signé par un CD
- 60% des missions des CD accompagnent les projets du CD, alors qu'il tombe à 20% pour les CR
- De plus en plus d'associations font des demandes de missions (intermédiation via leur comité habilité)

// Quelques données et statistiques



// Quelques données et statistiques

Répartition par département



// La démarche qualité

Lancée en janvier 2019

Elle s'adresse :

- ✓ Aux structures d'accueil habilitées ainsi qu'aux structures en intermédiation ([charte à valider en ligne](#))
- ✓ Aux volontaires ([enquête en ligne](#))
- ✓ Aux tuteurs ([enquête en ligne](#))

// La démarche qualité

Amélioration continue

- Pack en septembre 2020 (*auto-évaluation de la mission – entretien en groupe – grille d’entretien individuel – fiche de renseignements du volontaire – livret du tuteur – livret du volontaire – modèle de signature courriel*)
- Projets à venir (*d’autres fiches d’aide – art.4 convention de mise à disposition – diffusion des infographies sc annuelles – accompagnement des tuteurs sur l’après-service civique - enquête sur l’après-sc – regroupement annuel de nos volontaires*)

// Des sites – Des liens

- [Site de l'Agence du service civique ASC](#)
- [Site ELISA](#)
- [Site de formation des tuteurs/accompagnants](#)
- [Rubrique service civique de la fédé](#)
- Contact téléphonique ASC : 09 74 48 18 40 du lundi au vendredi de 9h à 18h
- Il existe un référent sc sur [chaque région](#)
- Contact téléphonique Agence des services et paiements (ELISA) : 09 70 82 16 17 du lundi au vendredi de 9h à 18h
- [Site de l'Institut de l'engagement IDE](#)